

# Assises: 12 ans de réclusion

La cour d'assises de la Charente a condamné Shams-Dean Boukoucha à douze ans de réclusion criminelle. Il est reconnu coupable de coups mortels portés sur Walid Letaief.

Frédéric BERG  
f.berg@charentelibre.fr

Il ne fera pas appel. Shams-Dean Boukoucha a reçu le verdict de la cour d'assises de la Charente sans réaction apparente. Sans colère ni soulagement. Douze ans de réclusion criminelle et une interdiction de posséder une arme pendant quinze ans. L'Angoumoisien de 23 ans a été reconnu coupable des coups mortels qui ont été fatals à Walid Letaief, 28 ans, le 21 septembre 2014 dans le quartier de la Grande Garrenne.

”

**On voulait entendre que notre frère n'est pas un alcoolique, pas un homme qui a déchiré la robe d'une femme.**

La mère de Shams-Dean Boukoucha, sa sœur, son petit frère, son père, tout près de lui, ont baissé la tête. Face à l'accusé, les trois frères et la sœur de Walid Letaief ont applaudi à la lecture du verdict, immédiatement rappelés au silence par Marc Sauvage, le président de la cour d'assises.

Un des frères de la victime a été pris de sanglots irrépressibles. Une digue émotionnelle qui a lâché pour cette fratrie venue du Qatar, du Canada, d'Arabie Saoudite, de la région lyonnaise pour «réhabiliter l'honneur» de leur frère.



La famille de Walid Letaief a accueilli le verdict avec soulagement : «On va pouvoir faire notre deuil».

Photo Majid Bouzzit

*«On va pouvoir faire notre deuil. Toute la famille en Tunisie attendait le procès, le verdict. On voulait entendre que notre frère n'est pas un alcoolique, pas un homme qui a déchiré la robe d'une femme», a soufflé à l'issue de l'audience le frère aîné qui se dit même «capable maintenant d'envisager de pardonner l'auteur.» M<sup>e</sup> Marianne Atrous-Lemouëllic, leur avocate avait regretté les «zones d'ombres» de cette affaire: «Quelle est l'origine du litige? Pourquoi l'accusé a-t-il refusé les mots d'apaisement de Walid? Pourquoi personne n'a réagi, tenté de désamorcer cette violence? Pourquoi les témoignages ont été si fragiles?»*

Avant que la cour ne parte délibérer, Shams-Dean Boukoucha,

calme et repentant tout au long du procès, s'était une nouvelle fois excusé auprès de la famille Letaief: «J'espère que la peine que je vais faire pourra vous soulager. J'espère aussi que vous aurez la force de me pardonner.»

Stéphanie Veysière, l'avocate générale avait requis douze ans de réclusion criminelle soulignant que l'accusé était «déterminé à porter atteinte à l'intégrité physique de la victime». Elle avait détaillé les trois bagarres successives: «De lui-même il ne s'est jamais arrêté.»

Les avocats de l'accusé ont plaidé pour une peine moins lourde quitte à l'assortir d'un sursis probatoire. M<sup>e</sup> François des Minières s'est adressé à la cour: «Votre rôle c'est de pacifier. Votre arrêt doit

l'obliger, l'obliger à réparer, à se reconstruire.» L'avocat a même convoqué Romain Gary: «Votre arrêt doit être porteur d'une promesse de l'aube.» M<sup>e</sup> Lionel Béthune de Moro a vu des «similarités» entre les deux familles, celle de l'accusé et de la victime: «La dignité extrême, le sens de l'honneur et la soif de justice.» Il a appuyé sur une faille troublante de ce dossier: «Personne n'a été poursuivi pour non-assistance à personne en danger. Pourtant on sait que si certains protagonistes avaient réagi, accompagné Walid à l'hôpital, il serait sans doute encore en vie.» Il a ajouté que Shams-Dean Boukoucha avait réalisé «un immense travail sur lui-même.» L'avocat considère la peine «extrêmement sévère».